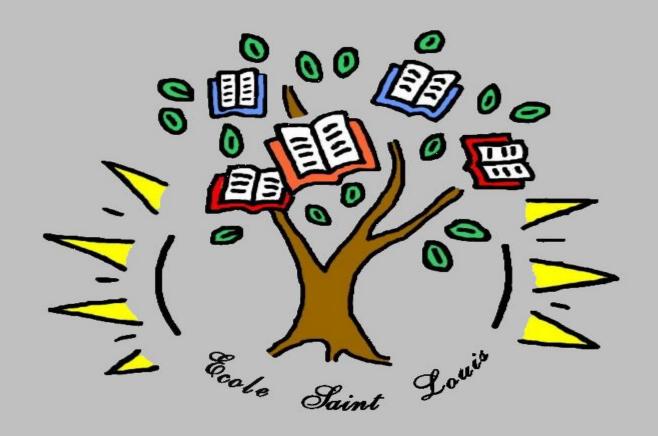
### Protocole sanitaire

septembre 2020



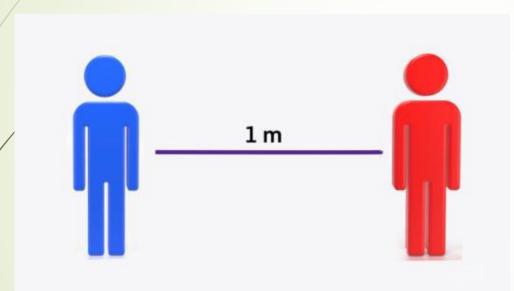
Ecole Saint Louis 6bis, rue des Rosiers 85130 Saint Martin des Tilleuls

# Préambule

Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent le directeur.

L'accès des accompagnateurs doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque, respecter la distanciation physique d'un mètre et suivre le sens de circulation.

# Distanciation physique



 Dans les salles de classe, la distanciation physique n'est pas obligatoire.

 Dans les espaces extérieurs, elle ne s'applique pas.

 L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

## Les gestes barrières

### CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

# Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

A l'arrivée dans l'école;
Après chaque récréation;
Avant chaque repas;
Après être allé aux toilettes;
Le soir dès l'arrivée au domicile.

# Le port du masque

### Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

### Pour les élèves

Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé.

### Accueil et sortie

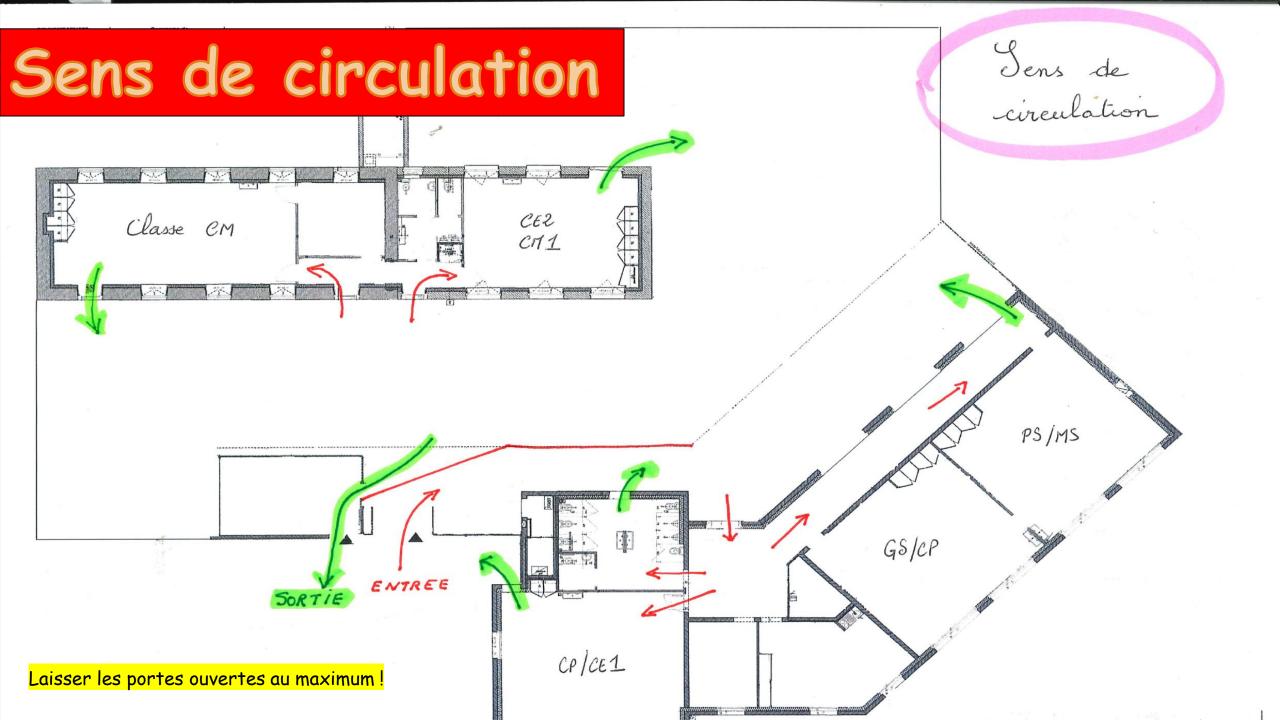
La limitation du brassage entre groupes d'élèves n'est pas obligatoire. Toutefois, les regroupements et les croisements importants doivent être limités.

#### L'arrivée à l'école, entre 8h35 et 8h45 :

- De la GS au CM2, les enfants se lavent les mains et entrent directement dans leur classe (les parents restent en dehors de l'école).
- Les accompagnateurs des enfants de PS/MS accèdent au couloir pour déposer les affaires, en respectant la distanciation physique et le sens de circulation, mais n'entrent pas dans la classe.

#### La sortie de l'école

- ☐ Du CP au CM2, les enfants sortent de l'école normalement et se lavent les mains une fois arrivés à la maison.
- Les accompagnateurs des enfants de maternelles entrent dans la cour pour aller chercher leur enfant en respectant la distanciation physique et le sens de circulation ci-après.



## Nettoyage et désinfection

Le nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables...) et un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées (poignées, robinets, claviers...) sont réalisés au minimum une fois par jour.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

### PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

Les symptômes évocateurs sont : Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

#### Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrières.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrières.

#### En cas de test positif:

Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.